



Commune de  
**SAINT-CHRISTOLY DE MEDOC**

Plan Communal  
De Sauvegarde

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE</b></p> <p><b>SOMMAIRE</b></p>	<p><b>FICHE : SOMMAIRE</b></p>
---	--	------------------------------------

**Préambule :**

<b>ARRÊTÉ MUNICIPAL</b>	fiche 01	p.5
<b>CADRE JURIDIQUE</b>	fiche 02	p.6
<b>MISE À JOUR – FICHE ACTION DU RESPONSABLE</b>	fiche 03	p.7
<b>MODALITÉS D’ACTIVATION DU PLAN</b>	fiche 04	p.8

**CHAPITRE I : LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE**

<b><u>LE POSTE DE COMMANDEMENT ET LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE</u></b>	fiche I.01	p. 10
--	------------	-------

<b><u>SCHÉMA D’ALERTE DES RESPONSABLES DE LA COMMUNE</u></b>	fiche I.02	p.11
--	------------	------

**LES FICHES ACTIONS :**

↪ Maire « responsable des actions communales »	fiche I.03a	p.12
↪ Chef des opérations de secours	fiche I.03b	p.13
↪ Secrétariat	fiche I.03c	p.14
↪ Relations publiques	fiche I.03d	p.15
↪ Responsable « lieux publics et E.R.P. »	fiche I.03e	p.16
↪ Responsable « logistique »	fiche I.03f	p.17
↪ Responsable « économie »	fiche I.03g	p.18
↪ Responsable « population »	fiche I.03h	p.20

**L’ALERTE DE LA POPULATION**

↪ Organisation de l’alerte	fiche I.04a	p.22
↪ Circuit d’alerte	fiche I.04b	p.23
↪ Messages d’alerte à la population	fiche I.04c	p.24
↪ Liste des rues du circuit d’alerte	fiche I.04d	p.26

<b><u>L’ÉVACUATION ET L’HÉBERGEMENT DE LA POPULATION</u></b>	fiche I.04bis	p.29
--	---------------	------

<b><u>ANNUAIRE DE CRISE</u></b>	fiche I.05	p.30
---------------------------------	------------	------

**CHAPITRE II : LES MOYENS RECENCÉS**

<b><u>MOYENS MATÉRIELS</u></b>	fiche II.01	p.34
--------------------------------	-------------	------

<b><u>LIEUX D’ACCUEIL, TRANSPORTS ET ALIMENTATION</u></b>	fiche II.02	p.38
---	-------------	------

**LES PERSONNES RESSOURCES**

↪ La Réserve communale de Sécurité Civile	fiche II.03a	p.41
↪ Les associations agréées de Sécurité Civile	fiche II.03b	p.42
↪ Les entreprises et artisans	fiche II.03c	p.43

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE</b></p> <p><b>SOMMAIRE (suite)</b></p>	<p><b>FICHE : SOMMAIRE</b></p>
---	--	------------------------------------

## CHAPITRE III : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE (DICRIM)

### PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

#### **A. Contexte général**

- ↪ Caractéristique de la commune fiche III.01 p.45
- ↪ Identification des risques fiche III.02 p.46

#### **B. Plan cadastral et cartes**

- ↪ Localisation des zones de risques fiche III.03 p.47
- ↪ Identification des réseaux : routes voies ferrées, ... fiche III.04 p.48
- ↪ Localisation PC, CCM, lieux de regroupement fiche III.05 p.49

### INFORMATIONS RELATIVES À LA POPULATION

#### **A. Population permanente**

fiche III.06 p.50

- ↪ Nombre d'habitants
- ↪ Répartition de la population sur le territoire de la commune
- ↪ Populations identifiées « à risques »

#### **B. Population saisonnière et activités ponctuelles**

fiche III.07 p.55

- ↪ Résidents secondaires
- ↪ Activités touristiques
- ↪ Manifestations diverses

#### **C. Établissements Recevant du Public**

fiche III.08 p.57

(coordonnées des responsables, transmission de l'alerte, type de public...)

### ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITÉ

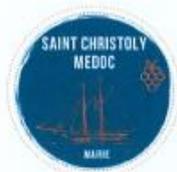
fiche III.09 p.58

### ANNEXES

fiche III.10 p.59

Questionnaire lieux publics  
Fiches « action réservistes »

# PRÉAMBULE



AR\_2022\_031

République française  
Département de la Gironde  
Arrondissement : LESPARRE-MÉDOC

**COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC**

ARRÊTÉ DE MONSIEUR LE MAIRE  
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire de la commune de Saint-Christoly de Médoc,

**Vu :**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, 2212-1, 2212-2, 2212-4, 2212-5, relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;
- Le Code de l'environnement et notamment son article L 125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;
- La loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile et notamment ses articles 13 et 16 ;
- Le Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

**Considérant :**

- Que la commune est exposée aux risques tels que : Inondation, tempête, catastrophe technologique ...
- Qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : le plan communal de sauvegarde de la commune de Saint-Christoly de Médoc appliqué le 03 mai 2011 a été révisé le 10 septembre 2022 ;

**Article 2** : le plan communal de sauvegarde est consultable à la mairie ;

**Article 3** : copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- À Madame la sous-préfète de Lesparre-Médoc ;
- À Monsieur le Directeur du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civiles ;
- À Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- À Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie ;
- À Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

Fait en mairie de St Christoly de Médoc, Le 09/09/2022  
Maire, Stéphane POINEAU

Le  
Pour extrait certifié conforme



<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE</b></p> <p><b>CADRE JURIDIQUE</b></p>	<p><b>FICHE 02</b></p> <p>PAGE 1/1</p>
---	---	--

- Le Code Général des Collectivités Territoriales – article L 2211-1, 2212-1, 2212-2, 2212-4, 2212-5 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;
- Le Code de l’environnement et notamment son article L 125-2 relatif à l’information préventive sur les risques majeurs ;
- La loi de modernisation de la sécurité civile n°2004-811 du 13 août 2004, dans ses articles 13 et 16 ;
- Le Décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;
- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Gironde, mis à jour en Juillet 2005 ;
- Les Plans Particuliers d’Intervention (PPI) et/ou Plans de Prévention des Risques (PPR) concernant la commune ;

Commune de St-Christoly de Médoc   Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE MISE À JOUR DU PLAN</b>  <b>FICHE ACTION DU RESPONSABLE</b>	<b>FICHE 03</b>
		PAGE 1/1

Assurer la mise à jour du PCS en complétant le tableau ci-après :

Informez de toutes modifications les destinataires du Plan Communal :

- Préfet (Service de Protection Civile)
- Sous-Préfet d'arrondissement
- Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Gendarmerie et/ou Police
- Direction Départemental de l'Équipement

Pages modifiées	Modifications apportées	Date de réalisation
Toutes les pages	Mise à jour complète	Mars 2022

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>MODALITÉS D'ACTIVATION DU PLAN</b></p>	<p><b>FICHE 04</b></p>
		<p>PAGE 1/1</p>

Le Plan Communal de Sauvegarde est activé **par le Maire, ou par son représentant désigné.**

Le Plan Communal de Sauvegarde peut être activé sans formalisme particulier :

- **De la propre initiative du Maire**, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement ; il en informe alors automatiquement l'autorité préfectorale ;
- **À la demande de l'autorité préfectorale** (le Préfet ou son représentant).

**Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci doit, dans un premier temps, constituer la cellule de crise municipale (voir fiche I.02).  
Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte (voir fiche I.01).**

**1<sup>ère</sup> PARTIE :**  
**LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE**

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>POSTE DE COMMANDEMENT (PC) ET CELLULE DE CRISE MUNICIPALE (CCM)</b></p>	<p><b>FICHE I.01</b></p>
		<p>PAGE 1/1</p>

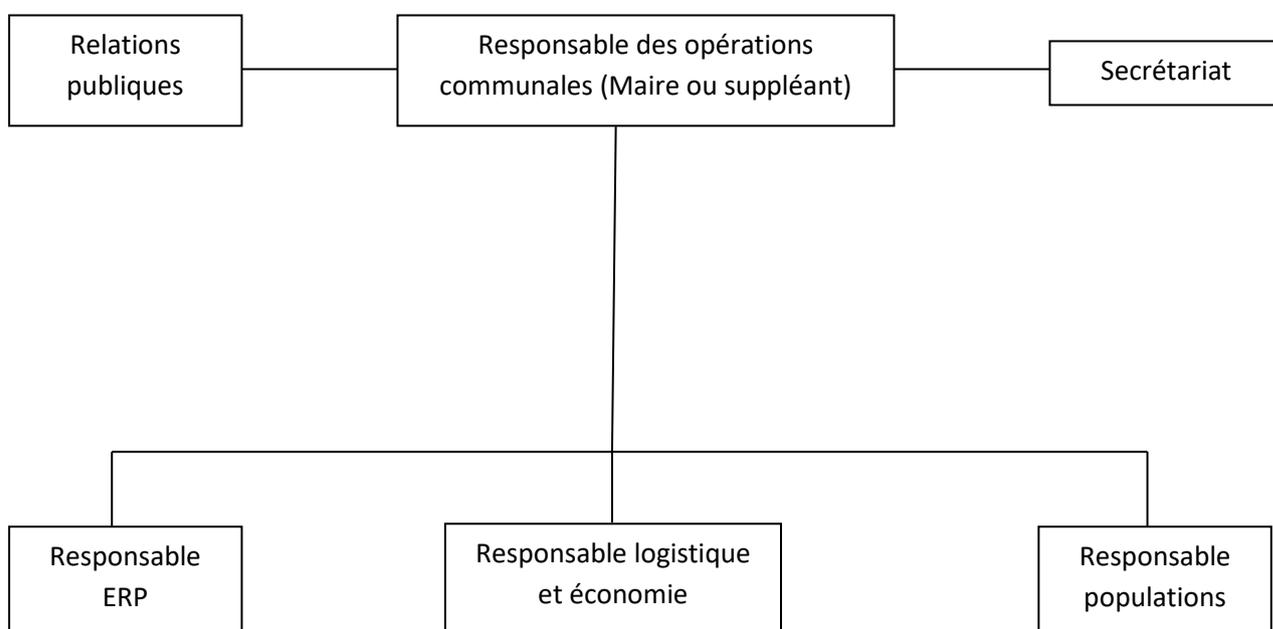
**Poste de commandement :**

**Adresse : 1 place Edouard Lardiley**

**Endroit précis : Secrétariat de la Mairie**

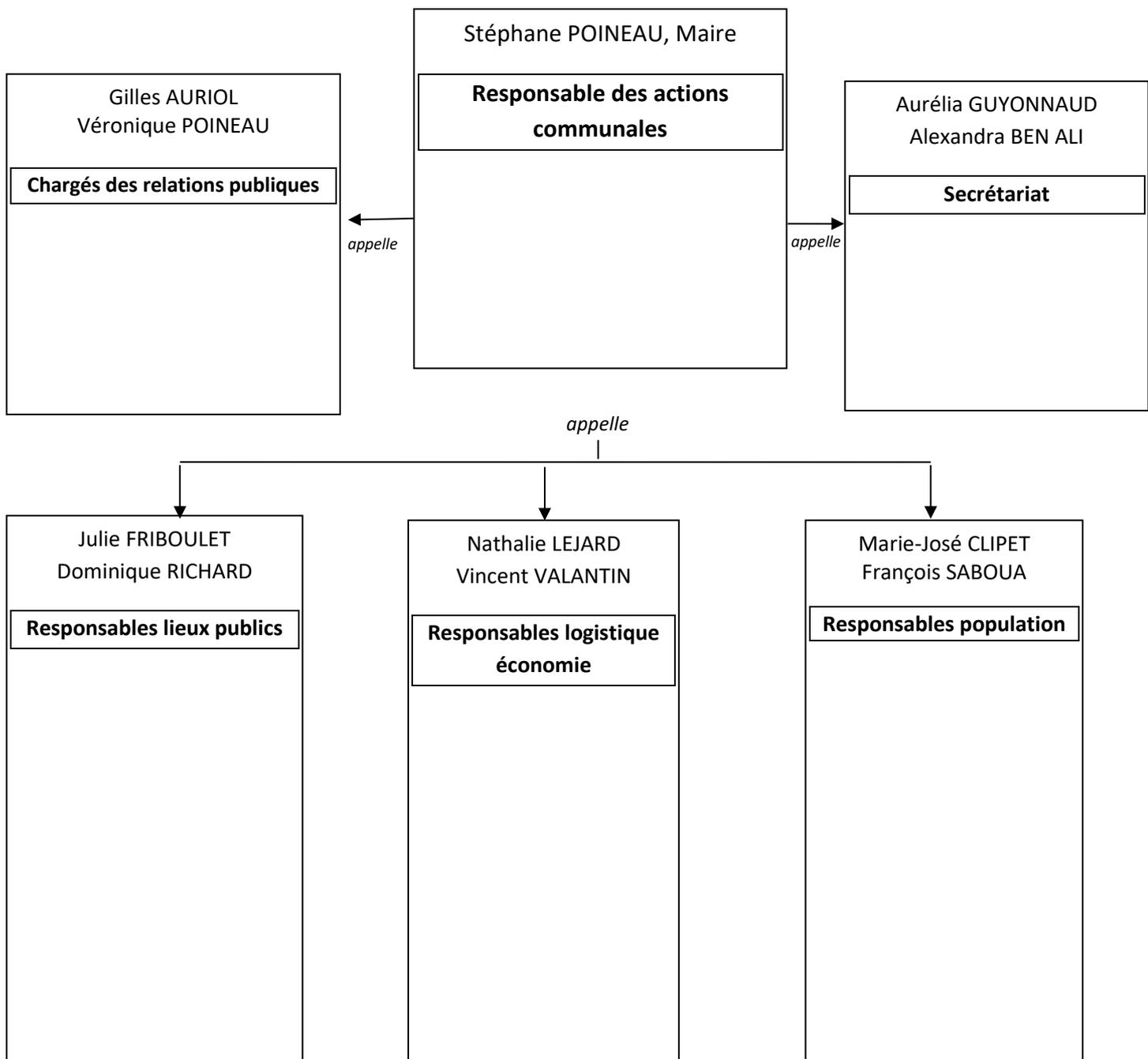
*Le Poste de Commandement a pour mission de renseigner le Maire, de mettre en œuvre les décisions prises, ...*

**Composition de la CCM :**



**L'annuaire joint en annexe répertorie l'ensemble des numéros de téléphone utiles.**

**NUMÉRO DE LA PRÉFECTURE (24h/24) : 05.56.90.60.60**



<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>FICHE ACTION</b></p> <p><b>MONSIEUR LE MAIRE</b></p>	<p><b>FICHE I.03a</b></p>
		<p>PAGE 1/1</p>

Identité : Stéphane POINEAU

Le Maire est le Responsable des actions communales sur le territoire de sa commune jusqu'à l'arrivée du représentant du préfet, membre du corps préfectoral, lorsque le dispositif ORSEC départemental est déclenché.

En cas d'alerte (météo, inondations...), le Maire doit répercuter l'information auprès de ses administrés.

En cas d'accident réel, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

1. Déclencher la sirène d'alerte
2. Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur-accident ne se produise,
3. Indiquer aux gendarmes et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement,
4. Mettre en œuvre le plan de rappel des responsables communaux et activer la cellule de crise municipale,
5. Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper par une société de pompes funèbres,
6. Organiser l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement, le ravitaillement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés,
7. Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repose, prévoir leur ravitaillement,
8. Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques,
9. Se tenir informé et rendre compte auprès de la préfecture.

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>FICHE ACTION</b></p> <p><b>RESPONSABLE DES OPÉRATIONS COMMUNALES</b></p>	<p><b>FICHE I.03b</b></p>
		<p>PAGE 1/1</p>

Le responsable des opérations communales, le Maire, est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés par la commune.

Il assure la cohérence du dispositif mis en œuvre, effectue la synthèse des informations issues du terrain et centralisées par les différents responsables de cellules.

Voir fiche action – fiche I.03a (page précédente)

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>FICHE ACTION</b></p> <p><b>SECRETARIAT</b></p>	<p><b>FICHE I.03c</b></p>
		<p>PAGE 1/1</p>

- ❖ Identité du titulaire : Aurélia GUYONNAUD
- ❖ Identité du suppléant : Alexandra BEN ALI

### **Au début de la crise**

- est informée de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM  
( vérifie matériel : téléphones, fax, tableaux, main-courante, exemplaires du PCS,...)
- organise l'installation de la CCM avec le Maire
- ouvre le calendrier des évènements (ou main-courante), informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux).

### **Pendant la crise**

- assure l'accueil téléphonique de la CCM
- assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier,...)
- assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM (envoi et transmission des télécopies,...)
- appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin
- tient à jour la main-courante de la CCM

### **Fin de la crise**

- assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- participe avec le Maire à la préparation de la réunion de retour d'expérience.

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>FICHE ACTION</b></p> <p><b>CHARGÉ DES RELATIONS PUBLIQUES</b></p>	<p><b>FICHE I.03d</b></p>
		<p>PAGE 1/1</p>

- ❖ Identité du titulaire : Gilles AURIOL
- ❖ Identité du suppléant : Véronique POINEAU

### **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

### **Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- assure la liaison avec les chargés de communication des autorités
- gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
- propose des éléments de langage pour les communiqués ou interventions des autorités (communales ou préfectorales)

### **Fin de la crise**

- assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune.

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>FICHE ACTION</b></p> <p><b>RESPONSABLE LIEUX PUBLICS ET ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)</b></p>	<p><b>FICHE I.03e</b></p>
		<p>PAGE 1/1</p>

- ❖ Identité du titulaire : Julie FRIBOULET
- ❖ Identité du suppléant : Dominique RICHARD

**Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

**Pendant la crise**

- réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs, et en informe le Maire
- transmet au Maire l'ensemble des difficultés rencontrées
- informe les établissements suivants :

LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS	LIEUX PUBLICS DE LOISIRS	LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS
Eglise - Mairie		École

**et remplit, pour chacun la fiche correspondante (voir annexe 1)**

- transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
- assure l'information des responsables d'établissement
- participe à la gestion de la mise en œuvre de toute mesure concernant ces établissements (ex : mise en œuvre d'une évacuation)

**Fin de la crise**

- met en œuvre la transmission de la fin d'alerte
- participe à la réunion de retour d'expérience par le Maire.

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>FICHE ACTION</b></p> <p><b>RESPONSABLE LOGISTIQUE</b></p>	<p><b>FICHE I.03f</b></p>
		<p>PAGE 1/1</p>

- ❖ Identité du titulaire : Nathalie LEJARD
- ❖ Identité du suppléant : Vincent VALANTIN

### **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- met en alerte le personnel des services techniques (liste et coordonnées dans l'annuaire)
- alerte et informe les gestionnaires réseaux (alimentation en eau, assainissement, électricité, téléphone, etc)

### **Pendant la crise**

- met à disposition des autorités le matériel technique de la commune (ex : barrières, parpaings etc...)
- distribue les talkie-walkie aux réservistes
- recherche du matériel supplémentaire auprès des entreprises ou associations identifiées (matériel de travaux publics, lits, couvertures, ...)
- met à disposition des autorités le ou les circuits d'alerte cartographiés de la commune et facilite leur mise en œuvre
- active et met en œuvre le(s) centre(s) de regroupement de la population
- organise le transport collectif des personnes
- s'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions

- **À L'AIDE DE L'ANNUAIRE**

### **Fin de la crise**

- Informe les équipes techniques de la commune de la fin de la crise
- Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>FICHE ACTION</b></p> <p><b>RESPONSABLE ÉCONOMIE</b></p>	<p><b>FICHE I.03g</b></p>
		<p>PAGE 1/2</p>

- ❖ Identité du titulaire : Nathalie LEJARD
- ❖ Identité du suppléant : Vincent VALANTIN

### **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

### **Pendant la crise**

- informe : commerçants, artisans, entreprises situés sur le territoire de la commune
- **VOIR LISTE DANS L'ANNUAIRE DE CRISE**

Pour chaque entreprise, recense le cas échéant :

- Les personnels présents sur le site
- Les personnels en mission à l'extérieur du site
- Le nombre d'enfants, de femmes enceintes, de personnes à mobilité réduite éventuellement présents

- **À L'AIDE DES FICHES CI-JOINTES**

### **Fin de la crise**

- informe : commerçants, artisans, entreprises contactées de la fin de la crise
- participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.

Commune de  
St-Christoly de Médoc



## DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

# QUESTIONNAIRE TYPE « ARTISANS-COMMERÇANTS-ENTREPRISES »

## RESPONSABLE ÉCONOMIE

FICHE  
I.03g

PAGE 2/2

**DATE :**

**HEURE :**

- 1) Identification de l'établissement :
- 2) Domaine d'activité :
- 3) Prénom et nom de la personne contactée :
- 4) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☞ **Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.**

**(identité de la personne désignée : \_\_\_\_\_ )**

- 5) Combien de personnes sont présentes dans les locaux ?
- 6) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?
- 7) Combien y-a-t-il de femmes enceintes ?
- 8) Combien y-a-t-il d'enfants ? Indiquez leurs âges :
- 9) Quelles substances susceptibles de porter atteinte à l'environnement sont utilisées dans l'entreprise ?

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et la ventilation.**

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p>  <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>FICHE ACTION</b></p> <p><b>RESPONSABLE POPULATIONS</b></p>	<p><b>FICHE I.03h</b></p>
		<p>PAGE 1/2</p>

- ❖ Identité du titulaire : Marie-José CLIPET
- ❖ Identité des suppléants : François SABOUA

### **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- le cas échéant, déclenche l'alerte « clochers de l'église » en récupérant les clés de l'église à la mairie et en actionnant la sonnerie désignée à l'église
- déclenche l'alerte à l'aide du véhicule équipée du mégaphone
- se rend au lieu déterminé pour accueillir la CCM

### **Pendant la crise**

- s'assure de l'information de l'ensemble de la population (personnes isolées, handicapées, résidents secondaires,...) sur les événements et sur les mesures de protection adoptées (mise à l'abri, évacuation, ingestion d'iode stable,...)
- assure l'approvisionnement des habitants (eau potable, iode stable,...)
- recense les personnes hébergées ou regroupées
- assure la fourniture des repas aux personnes hébergées ou sinistrées
- en cas d'évacuation, s'assure de la protection des biens contre le vandalisme ou le pillage en liaison avec les services de police
- mobilise les associations agréées de Sécurité Civile (logistique hébergement, soutien socio-psychologique, etc...)

- **À L'AIDE DES FICHES JOINTES DANS L'ANNUAIRE**

### **Fin de la crise**

- Prévient toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- Participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.



<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>ORGANISATION DE L'ALERTE</b></p>	<p><b>FICHE I.04 a</b></p>
		<p>PAGE 1/1</p>

Les recommandations de comportement sont détaillées, par nature de risques, dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Gironde, mis à jour en Juillet 2005.

Il est recommandé de prévoir une radio portable à piles, afin de se mettre à l'écoute d'une station du réseau Radio-France : France Inter (FM 89.7 ou 92.4), France Info (FM 105.5), France-Bleue-Gironde (FM 101.6 ou 100.1)

**Les moyens dont dispose la commune :**

- Cloches de l'église
- SMS
- Voiture mégaphone
- Moyens humains :  
  - voir liste dans la réserve communale de sécurité – fiche II-03
  - voir liste dans l'annuaire de crise-personnes ressources – fiche I-05

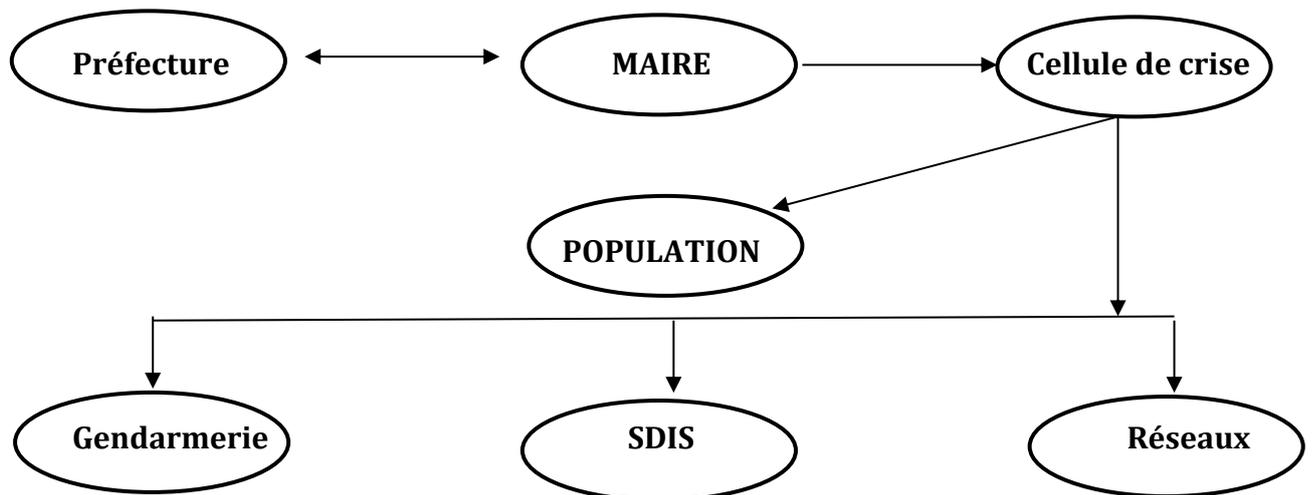
**La mise en œuvre :**

- Risque inondation :
  - Qui alerte : la préfecture, Monsieur le Maire
  - Qui est alerté : la population résidant en zone inondation (voir carte page 47 et liste des habitants page 54)
- Risque nucléaire :
  - Qui alerte : la préfecture, Monsieur le Maire
  - Qui est alerté : l'ensemble de la population

Voir schéma du circuit d'alerte (page suivante) et fiches actions (pages précédentes).

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>CIRCUIT D'ALERTE</b></p>	<p><b>FICHE I.04 b</b></p>
		<p>PAGE 1/1</p>

**Exemple de circuit d'alerte :**



<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>MESSAGE D'ALERTE À LA POPULATION</b></p>	<p><b>FICHE I.04 c</b></p>
		<p>PAGE 1/2</p>

## I. INONDATION

### **1 - ATTENTION, ALERTE (SANS ÉVACUATION DES POPULATIONS)**

**Un risque *inondation* menace votre quartier**

**Préparez-vous à vous mettre à l'abri au 1<sup>er</sup> étage ou à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.**

**Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.**

**Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques données par la Mairie.**

### **2 - ATTENTION, ALERTE (AVEC ÉVACUATION DES POPULATIONS)**

**Une *inondation* approche.**

**Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.**

**Rejoignez le foyer rural /espace Edgard Pillet et suivez toutes les instructions des forces de l'ordre.**

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p>  <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>MESSAGE D'ALERTE À LA POPULATION</b></p>	<p><b>FICHE I.04 c</b></p>
		<p>PAGE 2/2</p>

## II – ACCIDENT NUCLEAIRE

### 1 – ATTENTION, ALERTE

**Un risque *accident nucléaire* menace votre quartier**

**Mettez-vous à l'abri, enfermez-vous dans un bâtiment,  
écoutez la radio**

**Restez attentifs aux instructions qui vous seront données  
pour votre sécurité**

**Pour votre habitation appliquez les consignes pratiques  
données par la Mairie.**

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>CIRCUIT D'ALERTE</b></p> <p><b>LISTE DES RUES</b></p>	<p><b>FICHE</b> <b>I.04 d</b></p>
		<p>PAGE 1/3</p>

## **I. INONDATION**

**Avenue du général de Gaulle, à partir du n°58 jusqu'au Port**  
**Route des Tayas à partir du n° 10 jusqu'au Port**  
**Route du Boscq**  
**Route de Portets**  
**Route de By**  
**Lieu-dit le Port**  
**Rue du Port**  
**Rue des mouettes**  
**Rue des Rossignols**  
**Rue de l'église (n°1)**  
**Lieu-dit Castillon**

## **II – ACCIDENT NUCLEAIRE**

Toute la commune

## I. CENTRE BOURG



### Personnes ressources :

#### **Zone Orange : Le Boscq**

**Référent : M. SABOUA François**

M. PEYRONNET Emile

Mme SABOUA Françoise

Mme CASTOR-NORMANDIN Fabienne

#### **Zone Rouge : Le Port**

**Référent : M. AURIOL Gilles**

M. CASTOR-LELAURAIN Éric

Mme TERZIAN Audrey

#### **Zone Verte : Haut du Bourg**

**Référente : Mme POINEAU Véronique**

M. ANGRAND Eddy

M. THIEBAUT Michel

#### **Zone Bleue : Bas du Bourg**

**Référente : Mme. FRIBOULET Julie**

Mme BOURDEROU Marie-Claude

M. DUCOURNEAU Alain

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p>  <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>PLAN COMMUNAL DU CIRCUIT D'ALERTE</b></p>	<p><b>FICHE I.04 d</b></p>
		<p>PAGE 3/3</p>

## II – ST BONNET



### Personnes ressources :

#### **Zone Orange : Le Boscq**

*Référent : M. SABOUA François*

M. PEYRONNET Emile

Mme SABOUA Françoise

Mme CASTOR-NORMANDIN Fabienne

## III – LE SABLONAT / CASTILLON



### Personnes ressources :

#### **Zone Jaune**

*Référente : Mme CLIPET Marie-José*

M. MARCHAL Dominique

M. MÉDARD Gilles

--- Zone inondable

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>ORGANISATION DE L'ÉVACUATION ET DE L'ACCUEIL DE LA POPULATION</b></p>	<p><b>FICHE I.04 bis</b></p> <hr/> <p>PAGE 1/1</p>
---	--	--

### Préalables

- définir et identifier la zone sinistrée
- prévoir un système d'alerte de ces populations
- recenser les points de rassemblement pour l'accueil des personnes évacuées
- définir les axes d'évacuation vers les points de rassemblement
- interdire l'accès à la zone à toute personne étrangère aux secours
- restaurer et héberger les personnes évacuées
- dès le début des évacuations, un recensement des familles quittant leur logement est à réaliser à l'aide d'un registre ou d'un tableau de bord dans lequel sera précisé le nouveau lieu de domiciliation ou le lieu d'hébergement

### Message d'alerte

- déterminer les secteurs où le message doit être diffusé en priorité
- déterminer les modalités de diffusion du message

### Évacuation opérationnelle

- déterminer les équipes d'évacuation par secteur à évacuer
- déterminer les moyens spécifiques à mettre en œuvre afin d'évacuer les populations (si besoin, procéder à des réquisitions de moyens de transport), ainsi que les groupes scolaires et les ERP)
- évacuer toutes les habitations situées dans le secteur déterminé. Il est nécessaire que les équipes d'évacuation connaissent la localisation des personnes à mobilité réduite qui ne pourraient pas répondre au porte à porte.
- Vérifier maison par maison que l'évacuation est effective
- Si des personnes refusent d'évacuer, noter leur situation afin de procéder à une évacuation d'autorité en cas de danger grave
- Diriger les personnes évacuées vers les centres d'accueil

### Protection des zones évacuées

- Mettre en place un périmètre de sécurité pour empêcher tout retour dans la zone évacuée
- Prévoir des patrouilles de sécurité afin d'empêcher tout acte de malveillance dans la zone évacuée
- Etablir un plan de circulation
- Prévoir des personnes pour nourrir les animaux domestiques qui seraient restés dans les habitations, ou un centre d'accueil acceptant les animaux.

Commune de St-Christoly de Médoc   Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>ANNUAIRE DE CRISE</b>	<b>FICHE I.05</b>
		PAGE 1/4

## AUTORITÉS

Identification	Téléphone	Observations
PRÉFECTURE	05.56.90.60.60	

## MAIRE ET CONSEIL MUNICIPAL / CELLULE DE CRISE MUNICIPALE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Fonctions
POINEAU	Stéphane	05 56 41 53 07	Maire
CLIPET	Marie-José		1° adjointe
FRIBOULET	Julie		2° adjointe

## PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

NOM	Prénom	Tél. bureau	Fonctions
GUYONNAUD	Aurélia	05 56 41 53 07	Secrétaire de mairie
BEN ALI	Alexandra	05 56 41 53 07	Agent administratif

## PERSONNEL TECHNIQUE DE LA COMMUNE

NOM	Prénom	Fonctions
LOJOU	Frédéric	Adjoint technique
BRUNETEAU	Nathalie	Adjoint technique

## CORRESPONDANT « TEMPÊTE » (E.D.F.)

NOM	Prénom	Tél. bureau	Tél portable	Fonctions
CONSTANS	Jean-Romain	05 57 92 74 14	07 78 95 07 01	Correspondant

Commune de St-Christoly de Médoc   Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>ANNUAIRE DE CRISE</b>	<b>FICHE I.05</b>
		PAGE 2/4

### ANNUAIRE LIEUX PUBLICS ADMINISTRATIFS

Établissement public	Identité du responsable	Téléphone	Observations
		Professionnel	
Mairie	Maire	05 56 41 53 07	
Église			
La Poste	Maire	05 56 41 53 07	

### ANNUAIRE LIEUX PUBLICS DE LOISIRS

Établissement public	Identité du responsable	Téléphone	Observations
		Professionnel	
Foyer rural	Maire	05 56 41 53 07	

### ANNUAIRE LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS

Nom de l'établissement	Adresse	Coordonnées	Capacité d'accueil	Identité et qualité du responsable
Garderie (à l'école)	Pl. Edouard Lardiley	05 56 41 38 15	30 enfants ou 20 adultes	Stéphane POINEAU
École maternelle	Pl. Edouard Lardiley	05 56 41 38 15		Marion UGUEN

Commune de St-Christoly de Médoc   Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>ANNUAIRE DE CRISE</b> <b>PERSONNES RESSOURCES</b>	<b>FICHE</b> <b>I.05</b>
		PAGE 3/4

### ANNUAIRE PROFESSIONS DE SANTÉ :

Nom	Prénom	Fonctions
FRIBOULET	Julie	infirmière
SOUBIRAN	Jean-Pierre	infirmier
CHUPIN	Isabelle	Aide-soignante

### ANNUAIRE ÉCONOMIE : ENTREPRISES – ARTISANS – COMMERÇANTS

Raison sociale	Adresse	Identité de l'exploitant
FAIRE EN COULEUR	14 rue du Maréchal Ferrant	Véronique POINEAU
PLOMBERIE MULTISERVICES	9, av du Général de Gaulle	Patrick BERTEAUD
Restau. MAISON DU DOUANIER	1 route de By	MM. MOREAU KERVADEC
MENUISERIE	8 rte des tayas	ANGRAND Eddy
LES JARDINS DE LA BANQUISE	38 bis av du gal de Gaulle	REGEARD Antoine ESTEVE Suzanne
SI VOUS OSIER	5 av du gal de Gaulle	SEILHAN Jean-Philippe
MACONNERIE	10 rte des tayas	DUCOURNEAU Alain
CASA PILLET	28 av du gal de gaulle	BOUTEILLIER Anne

### TITULAIRES DU PSC1, SST

Nom	Prénom	
FRIBOULET	Julie	PSC1
LEJARD	Nathalie	SST
POINEAU	Stéphane	PSC1
POINEAU	Véronique	PSC1
GUYONNAUD	Aurélia	SST

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>ANNUAIRE DE CRISE</b></p> <p><b>PERSONNES RESSOURCES</b></p>	<p><b>FICHE I.05</b></p>
		<p>PAGE 4/4</p>

## **RESERVISTES /VOLONTAIRES/BENEVOLES**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
ANGRAND	Eddy
BOSQ	Albert
BOURDEROU	Marie-Claude
CASTOR-LELAURAIN	Eric
CASTOR-NORMANDIN	Fabienne
DUCOURNEAU	Alain
MARCHAL	Dominique
MÉDARD	Gilles
PEYRONNET	Emile
SABOUA	Françoise
TERZIAN-BERRA	Audrey
THIEBAUT	Michel

**2<sup>ème</sup> PARTIE :**  
**LES MOYENS RECENSÉS**

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b><u>MOYENS MATÉRIELS</u></b></p> <p><b>LISTE DES VÉHICULES</b></p> <p><b>DÉTENUS PAR LES SERVICES</b></p> <p><b>COMMUNAUX</b></p>	<p><b>FICHE</b> <b>II.01</b></p>
		<p>PAGE 1/3</p>

Type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Nombre des places	Nom et coordonnées du détenteur
Tracteur RENAULT			Mairie
Tracteur MASSEY			Mairie
Remorque GOURDON type RMG6 - PTAC 7,5T			Mairie
Camion benne FORD	EL 802 ZB	3	Mairie

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b><u>MOYENS MATÉRIELS</u></b></p> <p><b>LISTE DES MATÉRIELS DÉTENUS</b></p> <p><b>PAR LES SERVICES COMMUNAUX</b></p>	<p><b>FICHE II.01</b></p>
		<p>PAGE 2/3</p>

Type de véhicule	Quantité	Localisation
Tronçonneuse	1	Mairie
Nettoyeur haute-pression	1	Mairie
Outillage électroportatif	1	Mairie
Groupe électrogène	1	Mairie
Compresseur	1	Mairie
Echelle 12m	1	Mairie

Commune de  
St-Christoly de Médoc



**DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE**

**MOYENS MATÉRIELS  
LISTE DES PERSONNES  
DÉTENANT LES PERMIS POUR LA  
CONDUITE DES VÉHICULES ET  
MATÉRIELS SPÉCIFIQUES  
COMMUNAUX**

**FICHE  
II.01**

PAGE 3/3

<b>NOM Prénom</b>	<b>TYPE DE PERMIS DE CONDUIRE</b>
LOJOU Frédéric	POIDS LOURD

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b><u>ACCUEIL, TRANSPORT,</u></b> <b><u>ALIMENTATION</u></b> <b>LISTE DES LIEUX</b> <b>D'HÉBERGEMENT</b></p>	<p><b>FICHE</b> <b>II.02</b></p>
		<p>PAGE 1/3</p>

NOM ET LOCALISATION	CARACTÉRISTIQUES (superficie, possibilité de restauration, chauffage, alimentation électrique...)
Foyer rural	250 m <sup>2</sup> , 2 frigidaires, chauffage électrique, prises électriques, sanitaires
Église	
École	1 étage, chauffage électrique, prises électriques, sanitaires

**Lieu d'accueil prioritaire (signalé auprès de la Préfecture et d'ERDF) : FOYER RURAL (ECEP)**

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b><u>ACCUEIL, TRANSPORT,</u></b> <b><u>ALIMENTATION</u></b></p> <p><b>LISTE DES MOYENS DE TRANSPORT COLLECTIF</b></p>	<p><b>FICHE II.02</b></p>
		<p>PAGE 2/3</p>

TYPE DE VÉHICULE	LOCALISATION	MODALITÉS DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...)
Tracteur RENAULT	Mairie	Mairie
Tracteur MASSEY	Mairie	Mairie
Remorque	Mairie	Mairie
Camion	Mairie	Mairie

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b><u>ACCUEIL, TRANSPORT,</u></b> <b><u>ALIMENTATION</u></b> <b>ALIMENTATION</b> <b>(EAU, NOURRITURE...)</b></p>	<p><b>FICHE II.02</b></p>
		<p>PAGE 3/3</p>

<b>Nature</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>MODALITÉS DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...)</b>
Eau potable	ECEP	Personnel communal
Aliments secs / conserves	ECEP	Personnel communal
Produits d'hygiène	ECEP	Personnel communal

**ALIMENTS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ POUR ENFANTS EN BAS ÂGE**

<b>Nature</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>MODALITÉS DE MOBILISATION (entreprises, particuliers...)</b>
Petits pots, aliments secs ...		

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>LISTE DES PERSONNES RESSOURCES</b></p> <p><b>RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE</b></p>	<p><b>FICHE II.03 a</b></p>
		<p>PAGE 1/1</p>

<b>Nom</b>	<b>Compétences particulières</b>
Stéphane POINEAU	Secouriste brevetée
Véronique POINEAU	Secouriste brevetée
Mme CHUPIN	Infirmière
Frédéric LOJOU	Brevet de secouriste
Julie FRIBOULET	Infirmière
Jean-Pierre SOUBIRAN	Infirmier

Commune de St-Christoly de Médoc   Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b>  <b>LISTE DES PERSONNES</b> <b>RESSOURCES</b>  <b>ASSOCIATION AGREES DE SECURITE CIVILE</b>	<b>FICHE</b> <b>II.03 b</b>
		PAGE 1/1

Nom	adresse	Numéros de téléphone	Compétences particulières

☞ **Ces associations peuvent fournir du matériel d'hébergement (lits, couvertures,...)**

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>LISTE DES PERSONNES RESSOURCES</b></p> <p><b>ENTREPRISES ET ARTISANS</b></p>	<p><b>FICHE II.03 c</b></p>
		<p>PAGE 1/1</p>

<b>Nom</b>	<b>Compétences particulières</b>
Stéphane POINEAU	Groupe électrogène
Eddy ANGRAND	Matériel menuiserie
Alain DUCOURNEAU	Matériel de maçonnerie

☞ **Entreprises susceptibles de fournir du matériel de travaux public (tractopelle, tronçonneuse,...) ; Entreprises de pompes funèbres,...**

**3<sup>ème</sup> PARTIE :**  
**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA**  
**COMMUNE**

**DOCUMENT D'INFORMATION**  
**COMMUNAL SUR LES RISQUES**  
**MAJEURS**

**DICRIM**

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE</b></p> <p><b>PRÉSENTATION CONTEXTE GÉNÉRAL</b></p>	<p><b>FICHE III.01</b></p>
		<p>PAGE 1/1</p>

*Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque.*

*Le Maire fait connaître au public l'existence du DICRIM par un avis affiché à la mairie pendant au moins deux mois. (articles R.125-11 à R.124-14 du code de l'environnement)*

## **Présentation de la commune**

- Localisation, habitants, activités, géographie, ...

La commune de Saint-Christoly Médoc se situe à 65 km de Bordeaux, en bord de l'estuaire de la Gironde.

Les routes départementales RD2 et RD 103°05 traversent la commune.

Au 01/01/2019, la population est de 288 habitants pour une superficie de 750 hectares dont une grande partie en zone AOC (vignes).

- Principaux évènements historiques survenus dans la commune

Les évènements climatiques sur la commune :

1999 : tempête Martin (inondation)

2009 : tempête Klaus (inondation)

2010 : tempête Xynthia (inondation)

2020 : intervention des forces de l'ordre pour maîtrise d'un forcené

- Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Date de la catastrophe	Aléas	Date de l'arrêté Date Journal Officiel
06 au 10/11/1982	Tempête	30/11/1982 12/02/1982
08 au 31/12/1982	Inondation	11/01/1983 13/01/1983
Du 24 au 27/12/1999	Choc mécanique lié à l'action des vagues - tempête Martin	30/12/1999
	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	26/06/2008 05/07/2008
24 au 27/01/2009	Choc mécanique lié à l'action des vagues - tempête Klaus	24/01/2009 29/01/2009
Du 26 au 7/02/2010	Choc mécanique lié à l'action des vagues - tempête Xynthia	13/03/2010

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE</b></p> <p><b>PRÉSENTATION</b></p> <p><b>IDENTIFICATION DES RISQUES</b></p>	<p><b>FICHE III.02</b></p>
		<p>PAGE 1/1</p>

**Voir le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Gironde mis à jour en juillet 2005**

### **Inondations\***

*(mise en place de repère de crues, article R.563-11 à R.563-15 du code de l'environnement)*

PPRI – approuvé par arrêté préfectoral du 16 juin 2003

### **Alerte nucléaire**

Plan de Prévention d'Intervention du CNPE (centrale nucléaire de production d'électricité) du Blayais – approuvé par arrêté inter-préfectoral du 2 mai 2019.

Rappel des sites à consulter :

Risques : <https://www.gouvernement.fr/risques>

Vigilance Météo : <http://france.meteofrance.com/vigilance/accueil>

Vigilance Crues : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

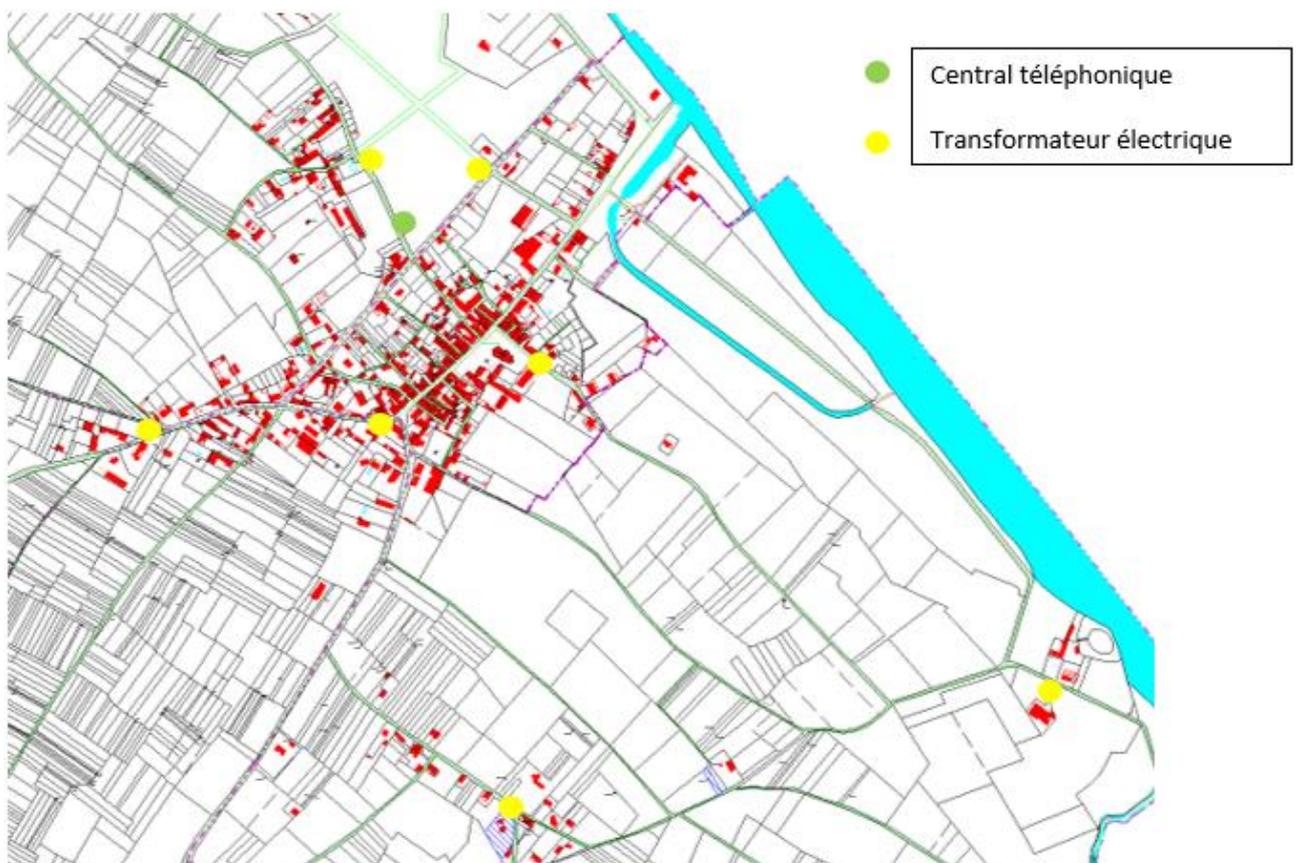


<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE</b></p> <p><b>CARTOGRAPHIE LOCALISATION DES RÉSEAUX</b></p>	<p><b>FICHE III.04</b></p>
		<p>PAGE 1/1</p>

Localisation des différents réseaux : routes, voies ferrées, station épuration, station d'eau potable, autocommutateur téléphonique, transformateurs, réseaux électriques, gaz, postes de sectionnement,...

Plan des routes :

- Central téléphonique au Boscq
- Transformateurs électriques : rue du couvent, rte de Lesparre, rte des Tayas, rte du Boscq, rue du 19 mars 1962, rte du Fort de Castillon, rte du Sablonat



Commune de  
St-Christoly de Médoc



## INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE

FICHE  
III.05

# CARTOGRAPHIE

### LOCALISATION DU PC, DE LA CCM, DES LIEUX DE REGROUPEMENT

PAGE 1/1



<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION</b></p> <p><b>POPULATION PERMANENTE</b></p>	<p><b>FICHE III.06a</b></p>
		<p>PAGE 1/1</p>

**Nombre d'habitants permanents : 288**

**Répartition de la population sur le territoire de la commune**

- Le Boscq
- Portets
- Saint-Bonnet
- Castillon
- Le Sablonat
- Le bourg

**Populations identifiées « à risques » :**

- Personnes âgées, handicapées (mobilité réduite, handicap auditif, visuel..)
- Personnes sous surveillance médicale ou sous soins réguliers
- Personnes sans moyens de locomotion
- Personnes dans le périmètre « inondation »
- Liste des maisons isolées de la commune

**Lieux d'accueil d'enfants : voir FICHE I.05 – 2/4 - page 29**

Pour mémoire : école et garderie

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>POPULATION PERMANENTE</b></p> <p><b>IDENTIFIÉE « À RISQUES »</b></p>	<p><b>FICHE</b> <b>III.06 b</b></p>
		<p>PAGE 1/3</p>

**Risques : personnes seules âgées, handicapées, malades, sans moyen de locomotion**

Zone Orange : Le Boscq

Zone Rouge : Le Port

Zone Verte : Haut du Bourg

Zone Bleue : Bas du Bourg

Zone Jaune : Le Sablonat, Castillon

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p>  <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>POPULATION PERMANENTE</b></p> <p><b>IDENTIFIÉE « À RISQUES »</b></p>	<p><b>FICHE</b> <b>III.06 b</b></p>
		<p>PAGE 2/3</p>

**Lieux isolés : Tour St Bonnet, Portets, Castillon, Labadan et rte de By**

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p>  <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>POPULATION PERMANENTE</b></p> <p><b>IDENTIFIÉE « À RISQUES »</b></p>	<p><b>FICHE</b> <b>III.06 b</b></p>
	<p>PAGE 3/3</p>	

**Personnes habitant dans la zone rouge du risque « inondation »**

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>INFORMATIONS RELATIVES A LA POPULATION</b></p> <p><b>POPULATION SAISONNIÈRE ET ACTIVITÉS PONCTUELLES</b></p>	<p><b>FICHE III.07</b></p>
		<p>PAGE 1/1</p>

### Résidences secondaires

### Activités touristiques

- Chambres d'hôtes :
  - La Maison du Douanier : 3 chambres = 6 personnes
  - David CHANTELOT : 5 chambres = 10 personnes
  - Chai Paulette : 4 chambres = 12 personnes
  - Le Patio du Port : 1 chambre = 2 personnes
  
- Gîtes :
  - Château La Valière : (rue des vignes) = 20 personnes
  - Les Tourelles (av du général de gaulle) = 10 personnes
  - Chai Paulette (impasse de la mairie) = 10 personnes
  - M. Mme MELLOT (25 rte de Lesparre) = 14 personnes
  - Château le Boscq = 10 personnes
  
- Ouvriers viticoles saisonniers non sédentaires
  
- Stationnement de camping-car :
  - Château Tour Castillon (3 rte du fort de Castillon)

### **Manifestations et évènements divers**

Type de manifestation ou d'évènement	Lieu de la manifestation ou de l'évènement	Date / Période de la manifestation ou de l'évènement	Affluence	Organisateur	Coordonnées de l'organisateur
Marché Gourmand du Port	Au Port	Tous les mercredis soir en été	Environ 400 pers.	Mairie	05 56 41 53 07
Festival des Talents Médocains	Au Port	Un week-end en mai	Environ 100 pers.	Mairie	05 56 41 53 07
Vide-greniers	Au Port Place du village	Juin Mars / avril		Asso. des Amis de l'Elise St Christophe	Martine HÉRAUD 06 88 20 75 63

Commune de St-Christoly de Médoc   Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX LIEUX PUBLICS</b>	<b>FICHE III.08</b>
	<b>ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC</b>	PAGE 1/1

**Commerces :**

Établissement	Adresse	Responsable	N° de téléphone
Restaurant La Maison du Douanier	2 rte de By		
La Cabane du Douanier	Petit chemin rural de Castillon - le port		
Café des Sports	14, le port		
La Casa Pillet	28 av du Gal de Gaulle		
Les Jardins de la Banquise	33 bis avenue du général de gaulle		
Osier Déco	5 avenue du général de Gaulle		

**Propriétés viticoles accueillant du public :**

Établissement	Adresse	Responsable	Numéro de téléphone
Château St Christoly	Impasse de la mairie		
Château Tour Castillon	3 rte du Fort Castillon Rue des Vignes		
Clos Manou	Rue du 19 mars 1962		
	6 b. av du gal de Gaulle		

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE</b></p> <p><b>ORGANIGRAMME DE LA MUNICIPALITÉ</b></p> <p><b>ET AUTRES CORRESPONDANTS</b></p>	<p><b>FICHE III.09</b></p>
		<p>PAGE 1/1</p>

Les élus :

Nom prénom de l' élu	Fonction
Stéphane POINEAU	Maire
Marie-José CLIPET	1 <sup>ère</sup> adjointe
Julie FRIBOULET	2 <sup>ème</sup> adjointe
Gilles AURIOL	Conseiller municipal
Didier BERTHOLD	Conseiller municipal
Christine PEREIRA	Conseillère municipale
David CHANTELOT	Conseiller municipal
Gilles MEDARD	Conseiller municipal
Nathalie LEJARD	Conseillère municipale
Cloé HERAUD AUBENEAU	Conseillère municipale
Gérard PILLAULT	Conseiller municipal

Les services

Service technique
Frédéric LOJOU
Nathalie BRUNETEAU
Service administratif
Aurélia GUYONNAUD
Alexandra BEN ALI

Député : Benoît SIMIAN

Conseillers Départementaux : Michèle SAINTOUT, Stéphane LE BOT

Conseiller technique « Incendies de forêt » (article L.321-4 du Code Forestier)

Correspondant « Tempête » : Stéphane POINEAU

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>LIEUX PUBLICS ET E.R.P.</b></p> <p><b>QUESTIONNAIRE-TYPE</b></p> <p><b>« LIEUX PUBLICS ACCUEILLANT DES ENFANTS »</b></p>	<p><b>Annexe 1</b></p>	<p><b>FICHE III.10</b></p>
		<p>PAGE 1/2</p>	<p>PAGE 1/1</p>

<b>DATE :</b>	<b>HEURE :</b>
---------------	----------------

- 1) Identification du lieu public :
- 2) Prénom et nom de la personne contactée :
- 3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :

☞ **Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui réponde au téléphone.  
(identité de la personne désignée : \_\_\_\_\_ )**

- 4) Combien de personnes sont présentes ?
- 5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?
- 6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?
- 7) Combien y a-t-il d'enfants ?

☞ **Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.**

☞ **Demander au personnel de l'établissement de regrouper si possible les enfants (par classe pour les écoles...)**

☞ **Transmettre vos coordonnées à votre interlocuteur**

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>LIEUX PUBLICS ET E.R.P.</b></p> <p><b>QUESTIONNAIRE-TYPE</b></p> <p><b>« LIEUX PUBLICS INSTITUTIONNELS »</b></p>	<p><b>Annexe 1</b></p>	<p><b>FICHE III.10</b></p>
		<p>PAGE 2/2</p>	<p>PAGE 1/1</p>

<b>DATE :</b>	<b>HEURE :</b>
<p>1) Identification du lieu public :</p> <p>2) Prénom et nom de la personne contactée :</p> <p>3) Numéro de téléphone à joindre au sein de l'établissement si besoin :</p> <p>☞ <b>Désigner, au sein de l'établissement, une personne qui reste à l'écoute de la radio et qui répond au téléphone. (identité de la personne désignée : )</b></p> <p>4) Combien de personnes sont présentes ?</p> <p>5) Combien de personnes ont des difficultés pour se déplacer ?</p> <p>6) Combien y a-t-il de femmes enceintes ?</p> <p>7) Combien y a-t-il d'enfants ?</p> <p>☞ <b>Si une mesure de mise à l'abri est préconisée, demander à votre interlocuteur de couper les centrales de traitement d'air et les ventilations.</b></p>	

<p>Commune de St-Christoly de Médoc</p> 	<p><b>DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE</b></p> <p><b>FICHE ACTION</b></p> <p><b>RÉSERVISTE</b></p>	<p><b>ANNEXE</b></p>
---	--	----------------------

Chaque réserviste s'est vu remettre un badge, un gilet et une pochette contenant :

- Les numéros de téléphone utiles
- La présente fiche action
- Un tableau (répertoriant la population à visiter) à renseigner
- Carte des zones
- Messages d'alerte à la population
- Un stylo

### **Au début de la crise**

- est informé de l'alerte
- se munit de son badge, son gilet, sa pochette et de son téléphone personnel
- contacte son référent à la CCM (voir carte jointe)
- se rend à son point de rassemblement (voir page jointe)
- Prend les consignes de son référent, son talkie-walkie
- Attend l'éventuelle arrivée de renforts débloqués par le référent

### **Pendant la crise**

- répartit les rôles, les actions, les habitations à visiter entre réservistes
- effectue les visites et informe les personnes de la conduite à tenir
- aide à mettre en œuvre les mesures prescrites (évacuation, confinement..)
- remplit le tableau répertoriant la population
- rend compte immédiatement aux référents des personnes récalcitrantes à appliquer les consignes

### **Fin de la crise**

- retrouve les réservistes de sa zone au point de rassemblement
- contacte son référent et rend compte de ses actions
- reste disponible jusqu'à la fin de la crise
- participe à la réunion de retour d'expérience présidée par le Maire.